



COMMISSION DES FINANCES
61^{ème} session
Rome, 5 octobre 2006

UNIDROIT 2006
AG/Comm. Finances (61)7
Original: français
Novembre 2006

Rapport

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur le déroulement de la 61^{ème} session de la Commission des Finances</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Pour l'information des membres de la Commission des Finances</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>AG/Comm. Finances (61) 2, 3, 4, 5, 6 ; Comptes 2005</i>

1. La 61^{ème} session de la Commission des Finances s'est tenue au siège d'UNIDROIT à Rome le 5 octobre 2006. La session a débuté à 10 heures et s'est terminée à 12h30.

2. Le *Secrétaire Général*, après avoir souhaité la bienvenue aux participants (dont la liste est reproduite à l'Annexe I du présent rapport), a indiqué que la situation de l'Institut avait subi une nette amélioration depuis la réunion de la sous-commission de la Commission des Finances qui avait eu lieu au mois de juillet, et qu'il se réjouissait en communiquant les bonnes nouvelles suivantes :

- le Gouvernement de la Lituanie et le Président du Parlement ont indiqué que l'instrument d'adhésion à UNIDROIT est en cours d'approbation ;
- pour ce qui concerne le projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés, le Secrétariat a trouvé un financement privé de 100.000 € qui permettra en 2007 de couvrir pour la cinquième année la rémunération du personnel chargé du projet, financement qui pourrait être renouvelé en 2008 pour la phase de mise en oeuvre; une autre nouvelle extrêmement positive est le fait qu'un Gouvernement s'est dit intéressé à organiser la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet, qui devrait avoir lieu fin 2007 ;
- le Gouvernement du Luxembourg a accepté d'organiser la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole portant sur le matériel roulant ferroviaire à la Convention du Cap ; la Conférence se tiendra du 12 au 23 février 2007 ; le Gouvernement de Luxembourg se montre très consciencieux et très généreux dans cette phase d'organisation. C'est un bon signe que le gouvernement d'un pays qui se considère avant tout une place financière montre tant d'intérêt envers cet instrument. Pour la première fois la conférence diplomatique est précédée aussi par des réunions régulières avec des représentants de l'industrie et d'autres *stake-holders*, afin que la conférence soit un succès ;

- le processus de ratifications et d'accessions à la Convention du Cap et au Protocole aéronautique procède ; un séminaire – *l'Asia Pacific Cape Town Convention Summit* - a été organisé par le Gouvernement de la République populaire de Chine il y a quelques semaines, et cela a donné au Secrétariat l'opportunité de rencontrer 170 représentants de l'industrie et représentants d'Etats de la région ; le processus de ratification chinois est très avancé.
- le Gouvernement de l'Italie a versé une contribution supérieure au prévu de 20.000 €, dont l'Institut est très reconnaissant ; le Secrétariat considère très important de remarquer l'engagement de l'Etat du siège.
- le sous-Comité du Comité permanent chargé de la révision du Règlement de l'Institut, et en particulier du règlement du personnel, est au travail et ses membres ont reçu un document rédigé par le Secrétaire Général et contenant informations et commentaires requis.

3. Enfin, le *Secrétaire Général* a signalé qu'étant donné que *M. Joseph RENGLI (Suisse)*, ancien Président de la Commission des Finances, avait été rappelé en Suisse, la Commission des Finances devait élire un nouveau Président.

4. Le *représentant de l'Allemagne*, qui a tenu en premier lieu à remercier l'Italie pour sa généreuse contribution, a proposé que *M. Kent VACHON (Canada)* soit nommé Président de la Commission des Finance. Le *représentant de la France* et la *représentante du Royaume-Uni* ont soutenu cette proposition. *M. VACHON* a accepté la nomination et a par conséquent assumé la présidence de la session.

5. Le *représentant de l'Italie*, qui participait pour la première fois à la Commission des Finances, a pris la parole pour se présenter aux autres membres de la Commission. Il a ensuite indiqué que la contribution italienne pour 2006 avait été augmentée comme preuve de l'engagement et du soutien de l'Etat du siège envers l'activité de l'Institut ; le Gouvernement italien souhaite que l'activité d'UNIDROIT continue au même standard élevé qu'elle a eu jusqu'à maintenant.

6. Le *représentant des Etats-Unis*, qui participait pour la première fois à la Commission des Finances, a pris la parole pour se présenter aux autres membres de la Commission, et a rappelé que le Gouvernement des Etats-Unis soutient intensément UNIDROIT.

7. La *représentante de la Suisse*, qui participait pour la première fois à la Commission des Finances, a pris la parole pour se présenter aux autres membres de la Commission.

Point No. 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (AG/Comm. Finances (61) 1).

8. Le projet d'ordre du jour a été adopté. Il est reproduit en Annexe II du présent rapport.

9. Le *Secrétaire Général adjoint* a présenté le document AG/Comm. Finances (61) 2, qui concerne les comptes de 2005 vérifiés et envoyés aux gouvernements pour leurs observations; le document AG/Comm. Finances (61) 3, qui contient une proposition d'ajustements au budget pour l'année en cours; le document AG/Comm. Finances (61) 4, qui expose la situation des arriérés des contributions des Etats membres; le document AG/Comm. Finances (61) 5, concernant l'activité de l'Institut, et enfin le document AG/Comm. Finances (61) 6, qui présente le projet budget 2007 et de répartition des contributions des Etats membres autres que l'Italie.

10. Le *Secrétaire Général adjoint* a indiqué que les comptes 2005 ne contiennent pas de changement par rapport au budget; l'exercice montre un surplus de € 74.110,00, somme relativement importante due au recouvrement d'arriérés. La Commission des Finances est tenue à

formuler une opinion qui sera transmise à l'Assemblée Générale qui devra approuver les comptes 2005 de façon définitive.

11. Les propositions d'ajustements au budget 2006 sont contenues dans un document nouveau, qui n'a été soumis ni à la sous-Commission de la Commission des Finances, ni au Conseil de Direction, et qui est basé sur les sommes effectivement dépensées et effectivement perçues ainsi que sur les prévisions de dépenses et des recettes à la date du 30 septembre 2006, et qui sont partiellement différentes de celles indiquées au budget 2006, qui avait été approuvé par l'Assemblée Générale en décembre 2005, mais rédigé en février 2005. Pour ce qui concerne les recettes, il faut signaler en premier lieu l'importante contribution extrabudgétaire du Royaume-Uni, puis une augmentation des recettes dérivant des publications due à la distribution directe de la Revue de droit uniforme, et enfin l'augmentation de la contribution du Gouvernement italien ; quant aux dépenses supplémentaires, il y a en premier lieu les dépenses dues au nouveau poste de Secrétaire Général adjoint, dont la rétribution a été rendue possible par la contribution du Royaume-Uni, à laquelle l'Institut a ajouté une somme supplémentaire. Les activités de l'Institut ont subi au cours de l'année une accélération importante ; plusieurs projets, et surtout l'organisation des deux conférences diplomatiques qui auront lieu en 2007, demandent une activité qui comporte une augmentation des dépenses de téléphone, postales et des missions. Le Secrétariat s'efforce de faire attention aux dépenses, mais l'organisation de ces activités demande beaucoup d'activité et de travail : impression et envoi des documents (à la conférence diplomatique sur le Protocole ferroviaire sont invités tous les Etats membres des Nations Unies) ; missions et séminaires d'organisation. Le Secrétariat essaie d'autre part de contenir au maximum d'autres chapitres, tels que l'équipement des bureaux, l'entretien de l'immeuble, et exerce une grande prudence dans les dépenses pour compenser les chapitres. Une autre importante innovation – le catalogue *on-line* de la Bibliothèque, dont l'importance et l'utilité sont évidentes – a provoqué une dépense extraordinaire importante pour l'achat et l'installation d'un logiciel. On avait prévu d'étaler cette dépense sur plusieurs années, mais cela s'est révélé techniquement impossible.

12. La situation des arriérés constitue une préoccupation constante du Secrétariat, qui entretient des contacts continus, parfois directement avec les autorités nationales des Etats concernés, parfois avec les Ambassades à Rome, parfois avec les deux. Le Secrétariat envisage la possibilité réelle de recouvrer au moins une partie de ces sommes.

13. Pour ce qui concerne le document sur la mise en oeuvre du plan stratégique, le *Secrétaire Général adjoint* renvoie à ce qu'a dit et à ce que dira à ce propos le Secrétaire Général.

14. Le document qui présente le budget 2007 a déjà fait l'objet de discussions approfondies au sein de la Sous-commission de la Commission des Finances. Il prévoit une augmentation des dépenses de 9,6% dont une partie est couverte par des recettes de l'Institut et par des contributions extrabudgétaires, mais le Secrétariat propose pour la somme restante une augmentation des contributions des Etats autres que l'Italie de 3,4%. Le Secrétariat rappelle le principe de la croissance zéro ; or, le taux d'inflation est de l'ordre de 2,5% pour l'Italie et la zone Euro, et les prévisions de la Banque Centrale européenne prévoient pour 2007 un taux - lié à la fluctuation du pétrole - entre 1,9 – 2,9%, soit une moyenne de 2,4%. Donc les contributions augmenteraient de 1% en termes réels. Il faut cependant noter que le projet de budget 2007, comme dans la tradition de l'Institut, est présenté sur deux colonnes avec une comparaison avec le budget de l'année précédente; mais les comptes 2006, pour les raisons indiqués dans le document concernant les ajustements au budget 2006, sont supérieurs. Le Secrétariat demande donc de maintenir les comptes de l'année en cours et même de les diminuer en termes réels.

15. Le *Secrétaire Général adjoint* a communiqué aux membres de la Commission des Finances que le Secrétariat a reçu les observations du Gouvernement japonais. Le Gouvernement japonais

n'a pas d'observations sur les comptes 2005; pour le budget 2007 il souligne la nécessité d'exercer la plus grande discipline budgétaire. Le Secrétariat, qui tient à le remercier pour son attention, assure le Gouvernement japonais qu'il s'efforcera de suivre cette indication.

16. Le *Secrétaire Général adjoint* a enfin expliqué que le document supplémentaire qui a été distribué aux membres de la Commission des Finances concerne la contribution italienne qui a été augmentée de € 20.000,00 pour l'année 2006 par rapport à l'estimation contenue au budget.

Point No. 2 de l'ordre du jour: Modification définitive du budget, et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2005 (AG/Comm. Finances (61) 2 et Comptes 2005)

17. Le *Président* a demandé s'il y avait des observations à ce sujet. Aucune remarque n'ayant été faite, le *Président* a conclu que la Commission avait approuvé les Comptes pour l'exercice financier 2005.

18. *Il en a été ainsi décidé.*

Point No. 3 de l'ordre du jour: Ajustements au budget pour l'exercice financier 2006 (AG/Comm. Finances (61) 3)

19. Le *Président* a demandé si les membres de la Commission avaient des observations sur ce point.

20. La *représentante du Royaume-Uni* a demandé si des comptes analytiques étaient disponibles. Elle a aussi indiqué que son Gouvernement s'attendait à ce que la contribution extrabudgétaire soit incluse dans les recettes de l'exercice financier 2006.

21. Le *représentant de l'Italie* a indiqué que le Gouvernement italien s'attendait à ce que l'augmentation de la contribution italienne soit incluse dans les recettes de l'exercice financier 2006.

22. Le *Secrétaire Général adjoint* a mis en évidence que certaines dépenses dépendaient d'activités encore en cours, et que le Secrétariat avait préparé un document qui aurait été envoyé aux membres de la Commission des Finances. Elle a aussi assuré à la représentante du Royaume-Uni et au représentant de l'Italie que les contributions respectivement du Gouvernement du Royaume-Uni et du Gouvernement italien seront incluses dans les recettes de l'année en cours.

23. Le *représentant de l'Allemagne* a souligné qu'étant donné la possibilité de compenser les chapitres, son Gouvernement approuvait ces ajustements.

24. Le *Secrétaire Général adjoint* a proposé d'ajouter une annexe au document AG/Comm. Finances (61)3, où seraient indiqués les chiffres qui montreraient mieux une réactualisation du budget à une date plus proche à celle de l'Assemblée générale.

25. Le *Président* a affirmé que tous les membres apprécieraient un document de la sorte. En tant que *représentant du Canada*, il a demandé ce que le Secrétariat avait intention de faire avec le surplus indiqué dans les comptes 2005, et a suggéré de le reporter sur l'année financière 2007.

26. Le *Secrétaire Général adjoint* a répondu que pour le moment, par prudence, cette somme est gardée au budget 2006, à cause du retard de certains Etats membres dans le versement de leurs contributions ; si le retard est rattrapé, le Secrétariat suivra la suggestion du Président.

27. Aucune autre remarque n'ayant été faite, le *Président* a conclu que la Commission avait approuvé les Ajustements au budget pour l'exercice financier 2006.

28. *Il en a été ainsi décidé.*

Point No. 4 de l'ordre du jour: Arriérés de contributions des Etats membres (AG/Comm. Finances (60) 4)

29. A propos de l'état des arriérés de contributions des Etats membres, le *Secrétaire Général* a communiqué à la Commission que le Gouvernement israélien a informé le Secrétariat que le paiement devrait être en cours ; pendant l'été, le Secrétaire Général a été en contact continu avec l'Ambassadeur argentin qui a communiqué qu'il est en train de déployer tous ses efforts. La préoccupation principale du Secrétariat, la Bolivie, venait de prendre contact avec le Secrétaire Général: et cela est arrivé grâce à l'activité de l'Institut. En effet le Chef de l'Unité du droit commercial à La Paz a reçu le projet de la « Loi modèle sur le leasing », et a contacté directement UNIDROIT; ce qui prouve que l'intérêt pour une activité concrète peut aider le recouvrement des arriérés.

30. Le *Président* a remercié le Secrétariat pour les efforts en cette direction.

31. Le *représentant de la France* a remercié le Secrétariat pour les efforts déployés en vue de résoudre la situation des arriérés de paiement des contributions des Etats membres au budget de l'Institut, et a incité à poursuivre sur cette voie dans un domaine qui préoccupe le Gouvernement français.

32. Le *Secrétaire Général adjoint* a informé la Commission que tous les Gouvernements présentant des arriérés ont été contactés avant la rédaction du document et tous ont la situation très claire.

33. Le Président, en prenant la parole en tant que *représentant du Canada*, a rappelé que la Commission des Finances a prévu des sanctions progressives à prendre dans les cas d'arriérés. Ce sont. Il voudrait demander au Secrétariat de rappeler à ces Etats que ces mesures existent, dans un document envoyé à tous les Etats membres avant l'Assemblée Générale.

34. *Il en a été ainsi pris note.*

Point No. 5 de l'ordre du jour: Mise en œuvre et mise à jour du plan stratégique (AG/Comm. Finances (61) 5)

35. Le *Secrétaire Général* avait en ouverture de la session de la Commission des Finances communiqué les bonnes nouvelles liées à la mise en oeuvre du plan stratégique.

36. La *représentante du Royaume-Uni* s'est félicitée pour la nouvelle présentation des documents, mais elle a demandé s'il était possible d'avoir encore plus de clarté dans les comptes, et de lier davantage les coûts au différents projets. Elle a aussi observé que si le Secrétariat indiquaient une priorité élevée pour tous les projets, cela équivalait à ne pas avoir de priorité, et qu'elle considère que les Etats s'attendent à plus de prioritarisation.

37. Le *représentant des Etats-Unis* a partagé l'avis de la représentante du Royaume-Uni et a demandé que le Secrétariat lie davantage les coûts aux différents projets ; il a offert son aide au Secrétaire général adjoint pour effectuer cette opération difficile.

38. Le *représentant de l'Allemagne* a souligné l'importance de prendre en considération les ressources disponibles dans les décisions concernant les activités, et il a indiqué la nécessité de tenir compte des priorités. La Commission des Finances devrait exprimer l'opinion qu'une grande importance doit être attachée à ces projets, mais qu'il faudrait toujours tenir compte des ressources financières et des ressources humaines, et donc il se joint à ce qu'ont affirmé les représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique.

39. Le *Secrétaire Général* s'est dit d'accord avec ces interventions ; le document sur le plan stratégique se transforme pendant l'année, et donc les décisions en matière de priorité qui seront assumées par l'Assemblée Générale seront portées au Conseil de Direction et seront considérées obligatoires par le Secrétariat.

40. Le *représentant de l'Italie* a souligné l'importance pour le Gouvernement italien de la Bibliothèque qui forme une partie substantielle de l'activité de l'Institut.

41. Le Président, en tant que *représentant du Canada*, est revenu sur la question des publications. Le budget montre des recettes provenant de cette activité. Il faut aussi tenir compte du coût du personnel qui est impliqué dans la préparation des publications, et qui sont des « *money loser* » pour l'Institut. Ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il faut arrêter cette activité, mais qu'il faut mieux préciser les coûts de ces publications, ce qui confirmera ce que le Gouvernement canadien souligne depuis plusieurs années, c'est à dire qu'il faut trouver des systèmes plus efficaces pour produire ces activités. Quant à la fonction de dépositaire, le Gouvernement du Canada désire souligner que le Secrétariat devrait rester flexible sur ce point, et vérifier si des gouvernements seraient prêts à se charger de cette activité, en contribuant à réduire les coûts pour l'Institut.

42. Le *Secrétaire Général* a affirmé, à propos du personnel impliqué dans la production des publications, qu'il est vrai que les revues juridiques sont une activité complexe; l'*outsourcing* des fonctions de *editing* et de traduction peut se révéler difficile à cause de la nécessité de précision des résultats. Il a rappelé qu'il s'agit en effet de la seule source de connaissance du droit uniforme, de l'activité de l'Institut et des autres organisations qui exercent des activités dans ces domaines. Quant à la fonction de dépositaire, le Secrétariat suivra les indications des Etats membres.

43. Le *représentant de l'Allemagne* a indiqué, à propos des publications et de la bibliothèque, que l'opinion du Gouvernement allemand est que la bibliothèque est unique; quant à la Revue de droit uniforme, est-elle objet d'appréciation, parce qu'il s'agit de la seule revue de ce genre dans les domaines qu'elle couvre; par conséquent, le Gouvernement allemand n'est pas favorable à des économies sur ces chapitres, si ce n'est une meilleure gestion sur le plan administratif et de la production des publications.

44. *Il en a été ainsi pris note.*

Point No. 6 de l'ordre du jour: Approbation du projet de budget pour 2007 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice (AG/Comm. Finances (61) 6)

45. Le *représentant de l'Allemagne* désire exprimer l'accord de son Gouvernement pour le budget malgré les augmentations.

46. La *représentante du Royaume-Uni* apprécie la présentation plus claire du budget. Pour ce qui concerne les augmentations, elle a indiqué qu'il faut donner des priorités aux projets, parce qu'il vaut mieux de faire peu de choses extrêmement bien plutôt que beaucoup de choses sans les ressources nécessaires. Le Gouvernement du Royaume-Uni malgré ces préoccupations et ces augmentations de 3,4% accepterait, bien qu'à contre coeur, ces augmentations, à condition d'éviter des augmentations importantes en 2008.

47. Le *représentant de la France* tient en premier lieu à remercier le Gouvernement du Royaume-Uni et le Gouvernement italien pour leurs généreuses contributions. UNIDROIT fonctionne bien, le Gouvernement français donne un jugement extrêmement positif tant sur l'activité que sur la gouvernance. Le Secrétaire Général et les Secrétaires Généraux adjoints font un travail que le Gouvernement français apprécie beaucoup. Le budget a été établi à la suite d'estimations sérieuses et d'évaluations fondées sur le souci de réaliser des économies. Cependant la préoccupation du Gouvernement français concerne d'abord l'augmentation des chapitres 2 n. 1 et chapitre 3 n. 2; le représentant de la France a affirmé ne pas avoir les éléments pour comprendre ces augmentations. Il s'agit en effet de sommes importantes pour lesquelles il est nécessaire de recevoir des explications. Le représentant de la France a souligné que même si l'augmentation des contributions proposée est de 3,47%, le projet de budget 2007 prévoit une augmentation des dépenses de 9,6%. Le Gouvernement français voudrait savoir comment le Secrétariat compte de soutenir ces dépenses dans les années à venir, en l'absence de contributions extra-budgétaires, et voudrait d'ici le mois de décembre recevoir des signaux positifs. Le représentant de la France a rappelé le principe de la croissance zéro, c'est à dire l'actualisation à un niveau proche du niveau de l'inflation; le Gouvernement français souhaiterait que l'Institut suive cette discipline au niveau des dépenses.

48. Le *Secrétaire Général adjoint* a expliqué que le Secrétariat considère que les rétributions et les charges sociales du nouveau Secrétaire Général adjoint et du fonctionnaire chargé de la fonction de dépositaire – qui sont qualifiés hors cadre - devraient être inscrites au budget ordinaire de l'Institut. C'est pour cette raison que l'article 1 du Chapitre 2 et l'article 1 du Chapitre 3 montrent des augmentations relativement importantes, mais qui ont déjà cours en 2006. Le budget 2006 avait été rédigé avant qu'il n'y ait deux différences importantes: le poste du nouveau Secrétaire Général adjoint et l'inclusion dans le budget ordinaire de la rémunération du fonctionnaire chargé de la fonction de dépositaire – qui d'ailleurs couvre aussi d'autres fonctions. La rétribution du deuxième Secrétaire Général adjoint est couverte dans un pourcentage très important par la contribution extrabudgétaire du Gouvernement du Royaume-Uni. Quant au dépositaire, sa rétribution est couverte, jusqu'à moitié de l'année 2007, par des contributions extrabudgétaires du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, du Gouvernement du Royaume-Uni et, dans une plus petite proportion, du Gouvernement grec, contributions effectuées en 2004. Le Secrétariat propose de maintenir en 2007 le niveau actuel des salaires et des charges sociales, en termes réels. Le Secrétariat aurait pu rédiger deux budgets, un budget ordinaire et un budget extraordinaire, qui montrerait les contributions extrabudgétaires, tant privées que provenant des Gouvernements, et qui souvent, mais pas toujours, sont affectées à des projets particuliers. Cela n'a pas été fait parce que ces contributions extrabudgétaires couvrent des activités ordinaires, et par conséquent certains Gouvernements et le Secrétariat considèrent qu'une bonne gestion porte à réunir dans un seul document comptable toutes les dépenses liées aux activités de l'Institut. En 2007 il y a donc la prise en compte par le budget ordinaire des rétributions du nouveau Secrétaire Général adjoint et du fonctionnaire chargé des fonctions de dépositaire, qui étaient déjà présents en 2006 mais ne figuraient pas au budget.

49. Le *représentant de l'Italie* a indiqué que l'augmentation volontaire dans la contribution du Gouvernement italien était la preuve de l'engagement et du soutien de l'Etat du siège, afin que l'activité d'Unidroit puisse continuer avec le même standard élevé qu'elle a eu jusqu'à présent. Il a

encouragé les autres Etats membres de faire tout effort dans la même direction. Sur un point plus spécifique, le représentant de l'Italie a précisé que le document supplémentaire distribué aux membres de la Commission des Finances en ouverture de la session (reproduit dans l'Annexe III) était motivé par le fait que le Gouvernement italien a augmenté de € 20.000 la contribution pour l'exercice financier 2006 après la distribution des documents aux membres de la Commission. Pour ce qui concerne la contribution italienne pour 2007, cette indication est une estimation du secrétariat d'Unidroit qui se base sur la contribution italienne pour 2006. Par conséquent le § 18 page 4 et la note n. 2 page 7 du document AG/Comm. Finances (61) 6 doivent être considérés comme non apposés.

50. Le Président, en tant que *représentant du Canada*, a souligné sa préoccupation pour l'augmentation rapide des dépenses. Le Gouvernement canadien n'a pas de commentaires sur l'échelle OECD, et considère que les dépenses du personnel doivent augmenter, et pour cette raison il a adouci sa position sur le principe de croissance zéro en termes nominaux. Cependant il continue à vouloir que les augmentations s'alignent sur le principe de la croissance zéro en termes réels, et donc sur le niveau de l'inflation. Ce rythme d'augmentations n'est pas soutenable; alors que plusieurs représentants des Etats membres ont affirmé que, bien qu'en serrant les dents, ils sont prêts, avec quelques explications supplémentaires, à accepter la proposition de budget, bien qu'ils ne l'aiment pas, le représentant du Canada a affirmé que le fait d'accepter le budget ne serait pas positif pour l'organisation. Le Gouvernement canadien est préoccupé de ce qui pourra se produire lorsque l'Institut ne pourra plus compter sur les contributions extrabudgétaires, et lorsque on assistera à l'augmentation des arriérés, et il affirme depuis longtemps qu'il est nécessaire d'indiquer des priorités. Sous ce point de vue des activités comme les séminaires sur la Convention des biens culturels ne paraissent pas revêtir une haute priorité. C'est un sujet sur lequel le représentant du Canada a déjà exprimé son opinion; même si le Conseil de Direction a convenu que toutes ces activités sont de haute priorité, il faut constater que quand tout est indiqué être de haute priorité cela équivaut à ne pas avoir de priorités. Les Gouvernements sont obligés à faire des choix, et aucun ne voit les budgets monter au rythme du budget UNIDROIT; par conséquent, le représentant du Canada a demandé au Secrétariat de réduire ce 9,6% d'augmentation; il a affirmé comprendre que certaines décisions sont au delà du contrôle du Secrétariat, par exemple l'échelle OECD, mais pour le reste le Gouvernement canadien considère qu'il y a des améliorations qui peuvent être faites, en reconnaissant que tout n'est pas de haute priorité.

51. Le *représentant des Etats-Unis d'Amérique* a affirmé que son Gouvernement soutient le projet de budget 2007, bien qu'il considère que ce rythme de croissance ne peut pas être maintenu. Le représentant des Etats-Unis considère que le représentant du Canada a raison en voulant préciser les priorités; cependant il a réaffirmé, après avoir remercié le Gouvernement du Royaume-Uni et le Gouvernement italien pour leurs généreuses contributions, que le Gouvernement des Etats-Unis soutient le budget 2007.

52. Le *représentant de la France* a remercié le Secrétaire Général adjoint pour les explications. Il s'est demandé serait possible d'avoir dans un tableau, qui pourrait tenir sur une page, les augmentations des postes qui ont été indiquées, ce qui serait très utile vis-à-vis des Gouvernements. Le représentant de la France précise que son intervention précédente a été faite dans un esprit constructif; il y a un problème de soutenabilité à long terme et le Gouvernement français ne voudrait pas que l'Institut se trouve l'année prochaine dans une situation de blocage. Au de là du budget 2007, qui est le sujet d'aujourd'hui, il faut penser de façon anticipative pour éviter que nous nous trouvions en difficulté l'année prochaine.

53. Le *représentant de l'Allemagne* a indiqué que, en regardant au de là de 2007, le Gouvernement allemand est d'opinion qu'UNIDROIT devrait continuer à examiner la possibilité de

consolider les dépenses pour le personnel. On devrait réviser de façon critique l'allocation des ressources humaines et envisager l'*outsourcing* de certaines tâches administratives.

54. Le *Secrétaire Général* a affirmé que la soutenabilité constitue une préoccupation du Secrétariat. Comme a dit le *Secrétaire Général adjoint*, le Secrétariat ne prévoit pas d'augmentations dans les dépenses au de là de 2007. Avec l'aide de la Commission des Finances et de l'Assemblée Générale nous essaierons de mieux préciser les priorités quand le Conseil de Direction se réunit. Ce n'est pas au Secrétariat, c'est aux Etats membres au sein de l'Assemblée Générale et des autres organes d'indiquer leurs priorités. A propos des activités non législatives, ou plutôt de soutien aux activités législatives, le *Secrétaire Général* a souligné que le programme de bourses, les publications et la bibliothèque sont les seuls moyens de communication de l'Institut ; en effet le programme des bourses est l'instrument principal par lequel l'Institut peut communiquer avec les pays en voie de développement ; quant à la Revue, il s'agit du seul instrument pour faire connaître à l'extérieur les produits UNIDROIT, étant donné que l'Institut n'a pas de ressources pour organiser des séminaires et des conférences autour du monde comme peut le faire la CNUDCI. Le *Secrétaire Général* s'est dit convaincu que les membres de la Commission auraient été aussi heureux que le Secrétariat d'apprendre la naissance de la Fondation britannique de droit uniforme, qui a vu le jour il y a quelques mois, et la Fondation américaine de droit uniforme, qui sera instituée au cours du mois d'octobre. Les deux Fondations ont pour but de recueillir des financements pour certaines activités de l'Institut, comme par exemple les bourses. Le *Secrétaire Général* a communiqué avoir reçu la semaine dernière la visite d'un représentant de l'entreprise française, qui a envisagé la possibilité de subventions de la part d'autres entreprises françaises aux projets UNIDROIT afin d'aider à porter l'organisation au de là de 2007.

55. Le *Président de la Commission des Finances*, en précisant les conclusions de la discussion, a affirmé qu'un certain nombre de représentants d'Etats membres a indiqué des préoccupations sérieuses pour ce qui concerne les augmentations proposées dans les dépenses et, en particulier, leurs implications pour la soutenabilité dans l'activité future de l'Organisation. D'autres représentants d'Etats membres, tout en acceptant le projet de budget 2007, ont souligné que le budget 2008 ne devrait pas contenir d'augmentations ultérieures. Les représentants des Etats membres ont invité à nouveau le Secrétariat à examiner comment on pourrait limiter les augmentations proposées avant la session de l'Assemblée Générale afin de pouvoir envoyer des signaux positifs à l'encontre des préoccupations manifestées. La Commission des Finances a donc recommandé à l'Assemblée Générale d'adopter le budget 2007, à condition que le Secrétariat identifie des économies réalisables avant, et après, la fin de l'exercice financier 2006.

56. *Il en a été ainsi décidé.*

Point No. 7 de l'ordre du jour: Divers

57. En l'absence d'autres commentaires, le *Président* a clôturé la réunion.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS****Membres:**

Dr Peter ADAMEK Ms Thea SCHARSICH	(Allemagne)
M. Kent VACHON (<i>Président</i>)	(Canada)
M. Leslie DEGRAFFENRIED	(Etats-Unis d'Amérique)
Mme Natalia CHIZH	(Fédération de Russie)
M. Alexandre GIORGINI	(France)
M. Nicola TODARO MARESCOTTI	(Italie)
M. Kazumi ENDO	(Japon)
Mme Luz Estela SANTOS	(Mexique)
Mme Lynne MCGREGOR	(Royaume-Uni)
M. Manuela LEIMGRUBER	(Suisse)

Secrétariat UNIDROIT:

Prof. Herbert KRONKE	(Secrétaire Général)
Prof. Alessandra ZANOBETTI	(Secrétaire Général adjoint)

ANNEXE II**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour (AG/Comm. Finances (61) 1)
2. Modification définitive du budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2005 (AG/Comm. Finances (61) 2 et Comptes 2005)
3. Ajustements au budget de l'exercice financier 2006 (AG/Comm. Finances (61) 3)
4. Arriérés de contributions des Etats membres (AG/Comm. Finances (61) 4)
5. Mise en œuvre et mise à jour du plan stratégique (AG/Comm. Finances (61) 5)
6. Approbation du projet de budget pour 2007 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice (AG/Comm. Finances (61) 6)
7. Divers

ANNEXE III**NOTE DU SECRETARIAT**

(Rome, 5 octobre 2006)

Successivement à l'envoi des documents destinés à la Commission des Finances, nous avons reçu la contribution du Gouvernement italien pour l'année 2006 qui monte à € 270.000,00. Il s'agit donc d'une contribution qui est supérieure de € 20.000,00 par rapport à la prévision inscrite au budget 2006.

Le Secrétariat désire exprimer sa gratitude pour cette généreuse contribution.

Le Secrétariat, que le Gouvernement italien avait informé de la possibilité que la contribution soit élevée de € 20.000,00, avait inscrit cette somme, en l'accompagnant d'une note explicative, dans le budget 2007; le Gouvernement italien précise que cette inscription doit donc être considérée comme se référant à l'année 2006, et que le § 18 page 4 et la note n. 2 page 7 du document AG/Comm. Finances (61) 6 doivent être considérés comme non apposés.